

ANNEXE CONTRAT D'EQUIPEMENT N°2 BOULOC-EN-QUERCY**Modalités de calcul de la subvention contractualisée :**

Nature des opérations	Coût H.T.	Dépense éligible	Taux	Subventions
<u>BATIMENTS COMMUNAUX</u>				
1 – Travaux sur les toitures des logements T2 et T4 et accessibilité BCTR/ACO03403	116 318,00 €	100 000 €	45%	45 000 €
2 – Création d'un local technique et d'un local à archives à la mairie BCTR/ACO03404	37 473,00 €	37 473 €	45%	16 862 €
3 – Aménagement d'un logement T2 et d'un logement T4 BCTR/ACO03405	80 031,11 €	80 031 €	45%	36 013 €
<u>CONSTRUCTION OU AMENAGEMENT DE SALLES A USAGES MULTIPLES</u>				
4 – Création d'une salle associative SUMR/ACO03406	100 198 €	50 791 €	45%	22 856 €
SUBVENTION GLOBALISEE				120 731 €

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	334 020,11 €
Dépense subventionnable H.T.	268 295,00 €
Subvention globalisée	120 731,00 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	36,14%

Le Président,

Christian ASTRUC